**13e Session de la Conférence des Parties contractantes**

**à la Convention de Ramsar sur les zones humides**

**« Les zones humides pour un avenir urbain durable »**

**Dubaï, Émirats arabes unis, 21 au 29 octobre 2018**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Ramsar COP13 Doc.8** |

**Rapport du Président du Comité permanent**

Introduction

1. Le Comité permanent de la Convention de Ramsar a été créé par la [Résolution 3.3](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/key_res_3.03f.pdf) (Regina, 1987) afin de superviser les affaires de la Convention et les activités du Secrétariat entre deux sessions ordinaires de la Conférence des Parties contractantes. La composition régionale, les fonctions et les responsabilités du Comité permanent et de ses membressont régies par la [Résolution VII.1](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/key_res_vii.01f.pdf) (1999) amendée par la [Résolution XI.19](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/pdf/cop11/res/cop11-res19-f.pdf) (2012), elle-même remplacée par la [Résolution XII.4](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop12_res04_sc_roles_f.pdf) (2015). Le Règlement intérieur des réunions du Comité permanent, pour toutes les questions qui ne sont pas précisées dans la Résolution VII.1, est gouverné par le [Règlement intérieur de la Conférence des Parties contractantes](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/ramsar_rules_of_procedure_f.pdf), *mutatis* [*mutandis*](http://ramsar.rgis.ch/cda/ramsar/display/main/main.jsp?zn=ramsar&cp=1-31-41_4000_0__#SC).
2. En 2015, la 12e Session de la Conférence des Parties contractantes a élu un nouveau Comité permanent chargé de superviser les affaires de la Convention jusqu’à la COP suivante, prévue aux Émirats arabes unis en 2018; et la réunion inaugurale du nouveau Comité permanent (50e Réunion) a élu l’Uruguay à sa présidence et l’Australie à sa vice‑présidence. La composition actuelle du Comité permanent reflète les proportions régionales énoncées par la Résolution XII.4, comme suit :

**Afrique**: Kenya, République démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles et Tunisie;

**Amérique du Nord**: États-Unis d’Amérique;

**Amérique latine et Caraïbes**: Colombie, Honduras et Suriname;

**Asie**: Irak, Népal et République de Corée;

**Europe**: Arménie, Azerbaïdjan, Estonie et Roumanie;

**Océanie**: Australie.

1. Le pays hôte de la COP12, l’Uruguay, et le pays hôte de la COP13, les Émirats arabes unis, sont également membres à part entière.
2. La Suisse, qui est le pays hôte du Secrétariat Ramsar, participe comme observateur permanent. Le Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique et six Organisations internationales partenaires (OIP) qui contribuent aux travaux de la Convention : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN‑Union internationale pour la conservation de la nature, Wetlands International, le WWF International et Wildfowl and Wetlands Trust (WWT) sont invités à participer comme observateurs aux réunions du Comité permanent.
3. Les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais qui ont exprimé leur intérêt à adhérer à la Convention, ainsi que d’autres experts et/ou institutions dont le Comité permanent juge que la participation est appropriée pour tout point particulier de l’ordre du jour, peuvent aussi être admis en qualité d’observateurs aux réunions du Comité permanent.
4. À sa 50e Réunion, après la clôture de la COP12 à Punta del Este, le nouveau Comité permanent a élu l’Uruguay à sa présidence, l’Australie à sa vice‑présidence et le Sénégal à la présidence du Sous‑groupe sur les finances. L’Uruguay a été représenté à la présidence par M. Jorge Rucks.
5. La Conférence des Parties contractantes a confié au Comité permanent la charge de superviser les affaires courantes, y compris les questions financières et budgétaires, le Plan stratégique Ramsar 2016-2024, l’amélioration de la visibilité de la Convention, les Initiatives régionales et la préparation de la COP13 de Ramsar en 2018, ainsi que toute autre question soulevée par les membres et les observateurs.
6. Toutes les Parties contractantes ont été notifiées de chaque réunion du Comité permanent par note diplomatique et les Parties qui ne sont pas membres du Comité ont été invitées à y assister en capacité d’observateurs si elles le souhaitaient. Un nombre de plus en plus important de Parties a assisté aux réunions du Comité permanent en qualité d’observateurs. Le Secrétariat a préparé toute la documentation à examiner par chaque réunion du Comité permanent, conformément au Règlement intérieur. Les documents ont été publiés sur le site web de Ramsar trois mois avant chaque réunion.
7. Les rapports et décisions de chaque réunion du Comité permanent ont été communiqués à toutes les Parties contractantes sous couvert d’une note diplomatique, dans les trois langues officielles de la Convention, le français, l’anglais et l’espagnol. Le compte rendu du Comité permanent et les décisions ont aussi été publiés rapidement sur le site web de la Convention.
8. Dans le présent rapport, seules sont décrites les principales questions traitées par le Comité permanent, de la mi‑juillet 2015 (clôture de la 12e Session de la Conférence des Parties) à la fin de juin 2018.

Aperçu des principales questions examinées et des décisions prises

1. Le Comité permanent s’est réuni cinq fois durant la période du rapport :

* 50e Réunion : immédiatement après la clôture de la COP12 de Ramsar à Punta del Este, Uruguay, le 9 juin 2015;
* 51e Réunion : 23 au 27 novembre 2015, à Gland, Suisse;
* 52e Réunion : 13 au 17 juin 2016, à Gland, Suisse;
* 53e Réunion : 29 mai au 2 juin 2017, à Gland, Suisse;
* 54e Réunion : 23 au 27 avril 2018, à Gland, Suisse.

12. Le Groupe de travail sur la gestion du Comité permanent s’est réuni, en séance ordinaire ou à huis clos, avant la 51e, la 52e, la 53e et la 54e réunions du Comité permanent afin de discuter de questions relevant de sa compétence et de communiquer ses recommandations à la réunion plénière du Comité permanent.

13. Les groupes de travail et sous-groupes du Comité permanent se sont réunis juste avant ou pendant les réunions du Comité permanent.

14. La section qui suit est un synopsis des principales questions examinées et des décisions adoptées par le Comité permanent à chacune de ses réunions. Les rapports des réunions et les textes des décisions sont disponibles à l’adresse <https://www.ramsar.org/fr/a-propos/le-comite-permanent-2015-2018-les-reunions>.

50e Réunion : Punta del Este (Uruguay), 9 juin 2015

15. Comme indiqué plus haut, à sa 50e Réunion, qui a suivi immédiatement la clôture de la COP12 à Punta del Este, les membres du Comité permanent élus par la Conférence des Parties ont eux‑mêmes élu l’Uruguay à la présidence du Comité et l’Australie à sa vice-présidence.

16. En outre, le Comité permanent a élu les membres suivants au Sous-groupe sur les finances pour la période triennale 2015-2018 : Australie (Océanie), États-Unis d’Amérique (Amérique du Nord), Estonie (Europe), Sénégal (Afrique), Suriname (Amérique latine et Caraïbes), République du Corée (Asie) et Canada, en sa qualité de président sortant du Sous-groupe. Le Sénégal a été élu à la présidence du Sous-groupe sur les finances.

17. Le Comité permanent a convenu de diriger un groupe de travail à composition non limitée chargé d’examiner le cadre et plan pour la mobilisation des ressources et les partenariats et de faire rapport à la 51e Réunion du Comité permanent. En outre, Le Comité permanent a décidé d’établir un groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre de la CESP et un groupe de travail chargé d’améliorer les instruments de gestion existants entre l’UICN, le Comité permanent et le Secrétaire général.

18. Par ailleurs, le Comité permanent a nommé les membres suivants pour former le Groupe de travail sur la gestion : la Roumanie, en sa qualité de président sortant du Comité permanent pour la période triennale 2012-2015, l’Afrique du Sud, en sa qualité de vice-président sortant du Comité permanent pour la période triennale 2012-2015, l’Uruguay, président actuel du Comité permanent, l’Australie, vice-président actuel du Comité permanent, le Sénégal, président actuel du Sous-groupe sur les finances et le Canada, président sortant du Sous-groupe sur les finances. Le Président du GEST pour la période triennale 2012-2015 a également été appelé à siéger tant que le nouveau président du GEST, pour la période triennale 2015-2018, ne serait pas nommé. Le Comité permanent s’est félicité des déclarations des Émirats arabes unis, des États-Unis d’Amérique, de Fidji et de la Suisse, qui ont indiqué qu’ils observeraient le Groupe de travail sur la gestion en leur qualité de Parties contractantes intéressées.

51e Réunion, du 23 au 27 novembre 2015, à Gland (Suisse)

19. Lors de sa première réunion de travail plénière depuis la COP12, le nouveau Comité permanent a pris note des questions découlant des décisions prises par le Comité permanent à ses 49e et 50e réunions et à la COP12.

20. Le Comité permanent a reçu le rapport vidéo du Président du GEST et l’examen du programme de travail du GEST, et a donné instruction au Secrétariat de présenter un plan de travail du GEST modifié à la 52e Réunion du Comité permanent, priorisant les tâches et reflétant les contraintes budgétaires, en tenant compte des commentaires de la présente réunion et en sollicitant la participation des Parties contractantes et de leurs Correspondants nationaux pour le GEST.

21. Par ailleurs, le Comité permanent a pris note des recommandations du Groupe de travail sur la gestion et a décidé de donner mandat au Président du Comité permanent de communiquer au Secrétaire général les conclusions auxquelles le Comité permanent est parvenu durant sa séance à huis clos. S’appuyant sur les décisions prises à cet égard, le Comité permanent a autorisé le Comité exécutif du Comité permanent à prendre les mesures nécessaires pour appliquer ces conclusions. Au nom du Comité exécutif, le Président du Comité permanent a annoncé alors que le mercredi 25 novembre 2015 était le dernier jour du Secrétaire général sortant à ce poste, Christopher Briggs, l’a remercié pour son engagement envers la Convention et lui a souhaité tout succès pour l’avenir. Le Comité exécutif Ramsar a demandé à Mme Ania Grobicki, Secrétaire générale adjointe, de remplir le rôle de Secrétaire générale par intérim, à partir du jeudi 26 novembre 2015, ce qu’elle a accepté.

22. Le Comité permanent a donné instruction au Secrétariat de préparer un Plan de travail du Secrétariat révisé pour la période triennale 2016-2018, en tenant compte des commentaires, pour examen par la 52e Réunion du Comité permanent.

23. Concernant les Initiatives régionales, le Comité permanent a décidé d’établir un nouveau groupe de travail chargé d’examiner les incidences du projet de nouvelles Directives opérationnelles pour les Initiatives régionales et a demandé au Secrétariat de soutenir l’établissement du groupe. En outre, il a donné instruction au Secrétariat de terminer l’évaluation des Initiatives régionales Ramsar existantes et de soutenir une stratégie commune de communication tenant compte des commentaires de la présente réunion.

24. Le Comité permanent a décidé d’établir un Sous-groupe sur la COP13 avec la composition suivante : l’Australie représentant l’Océanie, le Cambodge représentant l’Asie, le Canada représentant l’Amérique du Nord, les Émirats arabes unis (présidence, en qualité de pays hôte de la COP13), le Honduras représentant l’Amérique du Sud et les Caraïbes, la Roumanie représentant l’Europe, la Tunisie représentant l’Afrique et l’Uruguay, en qualité de pays hôte de la COP12. Il a également décidé que d’autres Parties contractantes pourraient siéger au Sous-groupe en qualité d’observateurs.

25. Par ailleurs, le Comité permanent a donné instruction au Secrétariat de procéder au renouvellement de l’accord avec le Stetson University College of Law et à d’autres renouvellements nécessaires. Cependant, il a décidé de différer, jusqu’à sa 52e Réunion, l’examen des accords officiels et plans de travail conjoints de la Convention de Ramsar et de ses partenaires.

26. Le Comité permanent a demandé au Secrétariat d’amender le rapport sur le document sur la préparation du modèle de Rapport national pour la COP13, en le mettant à jour avec les progrès réalisés sur la base de ces commentaires, et de soumettre la version modifiée à la 52e Réunion du Comité permanent.

27. Concernant le processus et les propositions de calendrier pour appliquer le Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, le Comité permanent a pris note de l’exposé et a décidé que le Secrétariat pouvait poursuivre ses travaux selon les lignes indiquées.

28. Le Comité permanent a donné instruction au Secrétariat de présenter, pour examen à sa 52e Réunion, un Plan d’action de CESP plus court et plus focalisé pour le Secrétariat Ramsar, plus clairement aligné sur les Résolutions et sur le Plan stratégique, en tenant compte de tout commentaire communiqué par écrit par les Parties contractantes, et comprenant des plans pour les futures célébrations de la Journée mondiale des zones humides.

29. Le Comité permanent a adopté le rapport du Sous-groupe sur les finances et les recommandations qui y figuraient : il a approuvé la réattribution des fonds excédentaires de 2014 proposée par le Sous-groupe; approuvé les états financiers vérifiés pour 2014; enregistré ses remerciements à toutes les Parties contractantes et à tous les partenaires qui ont versé des contributions volontaires en 2015; et a approuvé la nouvelle présentation de déclaration de revenu 2015 pour les obligations suisses de rapport statutaire requises par la législation suisse. Concernant les finances de la COP12, il a constaté que l’Uruguay a transféré 180 000 USD (173 118 CHF) en juin 2015 et a remercié l’Uruguay pour son prompt versement. En outre, il a donné instruction au Secrétariat de cesser les appels de fonds pour la COP12 à la fin de 2015 et de couvrir le déficit pour les délégués parrainés d’un montant de 125 000 CHF avec la réattribution de l’excédent de 2014. Il a donné instruction au Secrétariat de commencer les appels de fonds pour la COP13 à partir de 2016. Le Comité a pris note de l’état actuel des arriérés de contributions annuelles des Parties contractantes, et a encouragé le Secrétariat à continuer de prendre des mesures pour résoudre ce problème et à faire rapport à la 52e Réunion du Comité permanent. De même, il a pris note des mesures prises par le Secrétariat depuis la 48e Réunion du Comité permanent pour réduire le nombre de contributions impayées; a encouragé les Parties contractantes qui ont des arriérés de contributions à résoudre le problème en collaboration avec le Secrétariat; et a approuvé les changements apportés au budget administratif 2016 approuvé à la COP12, pour plusieurs lignes budgétaires, tout en notant que le budget global restait le même.

Sélection du nouveau Secrétaire général de la Convention de Ramsar

30. Conformément à la Décision SC51-09, le Comité exécutif du Comité permanent a dirigé le processus de sélection du nouveau Secrétaire général.

31. Pour veiller au bon déroulement et à la transparence du processus, le Secrétariat de la Convention a envoyé, le 11 février 2016, une notification aux Correspondants nationaux et chefs des Autorités administratives Ramsar pour les informer du lancement du processus de sélection et les inviter à diffuser largement le cahier des charges conçu pour le poste, parallèlement au processus de diffusion organisé par l’UICN avec l’appui de SRI Executive (SRI) ­– une entreprise engagée pour exécuter le processus de sélection en accord avec la politique de recrutement de l’UICN et la procédure de recrutement internationale standard. L’annonce a été publiée entre le 4 février et le 4 mars 2016.

32. Le Comité de sélection était présidé par M. Jorge Rucks, président du Comité exécutif, et composé de six autres membres pour assurer une représentation équilibrée aussi bien du point de vue géographique que de la parité : David Papps (Australie), vice‑président du Comité exécutif 2015‑2018, Abdou Salam Kane (Sénégal), président du Sous‑groupe sur les finances et membre du Comité exécutif 2015-2018, Doina Catrinoiu (Roumanie), présidente du Comité exécutif 2012-2015, Ahmed Esmaeil Al-Hashmi (Émirats arabes unis), hôte de la COP13, Barbara M. De Rosa-Joynt (États‑Unis d’Amérique), représentante de l’Amérique du Nord au Comité permanent 2015-2018 et Inger Andersen, Directrice générale de l’UICN.

33. Après une évaluation rigoureuse axée sur l’analyse des obligations établies dans l’annonce, l’élaboration d’un profil de compétences et des entretiens téléphoniques, le SRI a présenté 16 candidats au Comité de sélection. Le Comité a reçu les curriculum vitae, les profils de compétences et les résumés de candidatures pour chacun des 16 candidats. Chaque membre du Comité a communiqué son évaluation au président par courrier électronique. Six candidats ont été retenus pour la phase finale du processus.

34. Les entretiens ont eu lieu à Gland entre le 9 et le 10 juin 2016. Après examen et approbation du Groupe de travail sur la gestion, le Président a présenté à la 52e Réunion du Comité permanent qui a eu lieu du 13 au 17 juin 2016, la recommandation de nomination du nouveau Secrétaire général.

35. La 52e Réunion du Comité permanent a choisi, à l’unanimité, Martha Rojas Urrego comme nouvelle Secrétaire générale de la Convention de Ramsar. Madame Rojas Urrego a pris ses fonctions le 22 août 2016.

52e Réunion : 13 au 17 juin 2016, à Gland (Suisse)

36. Après l’ouverture de la 52e Réunion, le Comité permanent a approuvé l’ordre du jour révisé, avec l’ajout de la discussion sur les progrès des groupes de travail sous le point Rapport du Groupe de travail sur la gestion et des changements dans l’ordre d’examen de ce point ainsi que des points relatifs à la mise à jour sur les partenariats et synergies et la mise à jour sur la procédure de sélection du nouveau Secrétaire général.

37. Concernant le plan de travail du GEST pour 2016-2018, le Comité permanent l’a approuvé, à l’exception de la tâche 2.5 relative à la gestion des moustiques vecteurs de maladies dans les zones humides et a demandé que les pays concernés tiennent des consultations informelles et que le document soit amendé pour tenir compte des commentaires faits au cours de la réunion. Le vendredi 17 juin, Le Secrétariat, au nom du Président du GEST, a indiqué que les Parties intéressées avaient trouvé un accord concernant la tâche 2.5 du Plan de travail du GEST et a donné lecture du texte amendé. Le Comité permanent a pris note du plan de travail amendé.

38. Concernant les préparatifs de la COP13, le Comité permanent a pris note du rapport des Émirats arabes unis concernant les travaux du Sous-groupe. La COP devrait avoir lieu du 21 au 29 octobre 2018 et l’élaboration du mémorandum d’accord entre le pays hôte et le Secrétariat était en bonne voie même si elle n’était pas encore finalisée.

39. Le 16 juin, le Comité permanent s’est réuni à huis clos et suite à cette séance, le Président du Comité permanent a informé les participants que la nouvelle Secrétaire générale de la Convention avait été choisie à l’unanimité et avait signé son contrat avec l’UICN. Le Président du Comité permanent a remercié les membres du Comité de sélection, les membres du Comité permanent et ses collègues du Comité exécutif pour leur contribution au processus. Le Vice-président du Comité Permanent a donné lecture du communiqué de presse accompagnant la nomination.

40. Concernant le modèle de Rapport national pour la COP13, après la présentation du Secrétariat et l’intégration des observations des Parties, le Comité permanent a approuvé le modèle de Rapport national pour la COP13. Le Comité permanent a décidé également que le modèle de Rapport national pourrait être mis à la disposition des Parties à la fois par un système en ligne et hors ligne, et a demandé au Secrétariat de présenter, à la COP13, une évaluation de l’utilisation du système en ligne.

41. Concernant la mise en œuvre du Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, conformément à la Résolution XII.10, le Comité permanent a approuvé, telle qu’elle était présentée par le Secrétariat, la composition du Comité consultatif indépendant du Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention et a invité les régions Amérique du Nord et Amérique latine et Caraïbes à nommer des membres. De même, le Comité permanent a **approuvé la poursuite des travaux selon le calendrier d’application du Label Ville des Zones Humides et demandé de prendre d’autres mesures pour simplifier la procédure et atténuer les incidences sur le temps et les ressources du Secrétariat.**

42. Le Comité permanent a approuvé les mémorandums d’accord entre la Convention de Ramsar et : 1) le PNUE, 2) la Nagao Natural Environment Foundation et 3) ONU-Habitat sur le **Label Ville des Zones Humides** accréditée par la Convention de Ramsar, amendés pour tenir compte des commentaires des Parties contractantes. Le Comité permanent a pris note de l’accord entre le Secrétariat et le Centre régional Ramsar – Asie de l’Est. De même, le Comité permanent a décidé que le Groupe de travail sur la gestion examinerait tous les nouveaux mémorandums d’accord ainsi que d’autres accords éventuels entre le Secrétariat Ramsar et d’autres organismes, à la réunion du Groupe qui suivra immédiatement la réunion du Comité permanent à laquelle les accords doivent être soumis pour approbation.

43. Après la présentation, par la Secrétaire générale par intérim, du document sur le coût des mesures d’application des résolutions de la COP12 dans la période triennale 2016‑2018, tenant compte des commentaires précédents des Parties contractantes, le Comité permanent a pris note du document amendé et a confirmé que le Secrétariat continuerait de se concentrer sur les priorités de levées de fonds non administratifs identifiées dans l’annexe 3 de la Résolution XII.1.

44. La Secrétaire générale par intérim a présenté une version modifiée du Plan de travail du Secrétariat pour 2016 préparée en réponse à la demande du Comité permanent, en tenant compte de ses commentaires plus tôt durant la réunion, que le Comité permanent a approuvée, sachant que les Parties pourraient fournir d’autres avis sur les moyens de simplifier les activités. Le Comité permanent a aussi décidé d’examiner le Plan de travail du Secrétariat pour la période triennale 2016-2018 à sa 53e Réunion.

45. Après avoir pris note du rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP, le Comité permanent a approuvé le Plan d’action CESP révisé pour le Secrétariat Ramsar, pour 2016-2018.

46. Le Comité permanent a décidé que le thème pour la Journée mondiale des zones humides 2017 serait « Les zones humides pour la prévention des risques de catastrophe » et que le thème pour la Journée mondiale des zones humides 2018 aurait trait aux zones humides urbaines, son libellé exact serait décidé lorsque le thème de la COP13 serait finalisé.

47. Concernant les Directives opérationnelles des Initiatives régionales Ramsar, le Comité permanent a adopté les Directives opérationnelles révisées, soumises à la 52e Réunion du Comité permanent par le Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar, sous le nom de « Directives opérationnelles pour les Initiatives régionales Ramsar en appui à l’application de la Convention ».

48. En outre, le Comité a approuvé la liste des Initiatives régionales Ramsar fonctionnant dans le cadre de la Convention pour la période 2016-2018, comme suit : 1) Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA), 2) Centre régional Ramsar – Asie de l’Ouest et centrale (RRC-CWA), 3) Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RRC-EA), 4) Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche dans l’hémisphère occidental (CREHO), 5) Réseau pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACOWet), 6) Réseau du bassin du Niger (NigerWet), 7) Initiative régionale pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes, 8) Initiative régionale pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata, 9) Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes (CariWet), 10) Initiative régionale pour la gestion intégrale et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens, 11) Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie, 12) Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet), 13) Initiative pour les zones humides des Carpates, 14) Initiative pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet), 15) Initiative régionale pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet). Le Comité permanent a demandé au Groupe de travail, en collaboration avec le Secrétariat, de présenter à la 53e Réunion du Comité permanent un rapport résumé sur les questions soulevées par les Initiatives régionales Ramsar et toute proposition à ce sujet.

49. Après que les interprètes aient terminé leur prestation de services, le Comité permanent a approuvé les quatre nouvelles Initiatives régionales Ramsar énumérées dans le document SC52‑12 et a approuvé une attribution du budget administratif Ramsar s’élevant à 30 000 CHF pour chacune, comme suit : 1) Initiative régionale pour le bassin de l’Amazone, 2) Initiative régionale pour l’Asie centrale, 3) Initiative régionale indo birmane, et 4) Initiative régionale pour le bassin du Sénégal.

50. Le Comité permanent a pris note du rapport du Groupe de travail sur le personnel.

51. Par la suite, le Comité permanent a demandé au Secrétariat Ramsar, sans appui de consultant, de développer une stratégie décrivant l’éventuelle intégration progressive de l’arabe ou d’autres langues des Nations Unies dans les travaux de la Convention.

52. À propos des préparatifs de la COP13, après l’exposé des Émirats arabes unis qui président le Sous-groupe sur la COP13, le Comité permanent a donné son accord préliminaire à l’ordre du jour provisoire et a donné instruction de le soumettre pour examen détaillé à sa 53e Réunion.

53. Concernant le Rapport du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources, le Comité permanent a 1) adopté le Cadre du Plan de travail pour la mobilisation des ressources qui a été élaboré, 2) pris note de l’offre du Groupe de travail de conseiller la nouvelle Secrétaire générale sur la classification, la description de poste et la révision possible de l’intitulé du poste qui est actuellement celui du Responsable des partenariats, 3) pris aussi note de l’offre du Groupe de travail de conseiller la personne engagée pour mobiliser les ressources à mesure que sera élaboré le premier Plan de travail complet pour la mobilisation des ressources afin de guider son travail, et 4) décidé d’adopter le premier Plan de travail complet pour la mobilisation des ressources à une réunion future du Comité permanent, la 53e, si possible.

54. Après la présentation du rapport sur les activités du Groupe de travail sur la facilitation, le Comité permanent a pris note de l’engagement du Groupe de travail sur la facilitation à poursuivre ses efforts. Il a également pris note de sa demande d’organiser une réunion avec la nouvelle Secrétaire générale, juste avant ou après les réunions du Comité exécutif en janvier 2017, pour discuter des questions qui lui ont été confiées par les Parties et de l’invitation faite par le Groupe de travail à l’Asie et à l’Océanie pour qu’elles se joignent au Groupe qui est ouvert à toutes les Parties.

55. Le Comité permanent a demandé au Secrétariat de collaborer avec toutes les Parties intéressées afin de préparer un document pour la 53e Réunion du Comité permanent discutant des possibilités de tenir les futures réunions du Comité à Genève et que la question soit intégrée dans le prochain ordre du jour de la 53e Réunion du Comité permanent.

56. Entre autres décisions adoptées sur les questions financières, le Comité permanent a donné instruction à la Secrétaire générale de proposer un budget d’austérité pour 2018, pour tenir compte du volume croissant de contributions impayées, pour examen à la 53e Réunion du Comité permanent. Il a aussi décidé qu’il n’était pas nécessaire de modifier les budgets administratif et non administratif pour 2016 et a confirmé le budget 2017 sous sa forme approuvée à la COP12.

53e Réunion : 29 mai au 2 juin 2017, à Gland (Suisse)

57. Après les allocutions d’ouverture, l’adoption du projet d’ordre du jour et du projet d’ordre du jour annoté et révisé, et l’admission des observateurs, la Secrétaire générale a présenté les points importants de son rapport écrit. Les Parties ont souhaité officiellement la bienvenue à la Secrétaire générale, au Secrétaire général adjoint et à d’autres nouveaux membres du Secrétariat, ont remercié la Secrétaire générale pour son rapport et exprimé leur confiance et leur appui pour les travaux entrepris à ce jour.

58. Le Comité permanent a pris note du rapport du Groupe de travail sur la gestion et a donné instruction au Secrétariat de conduire un examen de tous les accords de coopération actuels et proposés et de faire rapport à la 54e Réunion du Comité permanent. Le Comité permanent a décidé en outre que : cet examen serait conduit sur la base de critères qui pourraient comprendre ceux qui ont été suggérés par les membres du Groupe de travail sur la gestion. Concernant le projet de mémorandum d’accord avec le South Asia Co-operative Environment Programme (SACEP), le Comité a estimé qu’il devrait être examiné dans le cadre de cet examen général des accords de coopération. Il a indiqué que la Secrétaire générale pouvait signer le projet de lettre d’accord avec le Partenariat international pour le carbone bleu en réponse à la lettre d’invitation reçue du Gouvernement de l’Australie communiquée au Groupe de travail sur la gestion.

59. Le Comité permanent a décidé d’examiner l’efficacité de la gouvernance de la Convention afin d’optimiser l’utilisation des ressources, d’augmenter les possibilités de discussion des questions stratégiques et de renforcer la participation et la représentation des Parties, ainsi que de proposer les éléments et moyens nécessaires à cet effet. Pour ce faire, il a décidé de prolonger le mandat du Groupe de travail sur la facilitation à participation ouverte. Il a aussi décidé que les résultats de cet examen et toute proposition correspondante seraient soumis pour approbation à la réunion suivante du Comité permanent puis communiqués à la Conférence des Parties contractantes pour décision.

60. Après avoir examiné les recommandations du Sous-groupe sur la COP13, Le Comité permanent a approuvé le thème principal de la COP13, à savoir « Les zones humides pour un avenir urbain durable », qui sera aussi le thème de la Journée mondiale des zones humides en 2018. Le Comité permanent a confirmé que le pays hôte finaliserait le logo de la COP13, en tenant compte des commentaires formulés par le Sous-groupe sur la COP13. Le Comité permanent a approuvé l’ordre du jour provisoire de la COP13 avec l’ajout de la réunion de haut niveau et une petite correction et a prié le pays hôte, en consultation avec les Parties intéressées et le Secrétariat, de poursuivre l’élaboration des plans pour l’organisation d’une réunion de haut niveau.

61. Le Comité permanent a décidé que le Secrétariat, en consultation avec le Groupe de travail sur la stratégie linguistique à composition non limitée, établi par la 52e Réunion du Comité permanent, devait faire progresser les questions soulevées dans le document sur la Stratégie linguistique pour la Convention de Ramsar sur les zones humides. Il a demandé au Groupe de travail de faire rapport à la 54e Réunion du Comité permanent sur les résultats de la poursuite de ses délibérations, et en particulier sur toute proposition à soumettre à la COP13, après approbation à la 54e Réunion du Comité permanent.

62. Le Comité permanent a approuvé le Plan de travail annuel intégré pour 2017 et Plan de travail du Secrétariat pour la période triennale 2016-2018 (document SC53-09) sous réserve de l’ajout des amendements proposés par les Parties, et des implications des décisions prises sur d’autres points de l’ordre du jour lors de la 53e Réunion du Comité permanent. Le Comité permanent a confirmé que la nature intégrée du document doit être conservée et que les fonctions de base du Secrétariat liées à l’administration et au service des organes directeurs et subsidiaires de la Convention devaient être conservées comme élément séparé. Il s’est également accordé pour inclure un commentaire indiquant si ces activités doivent être couvertes par le budget administratif ou d’autres fonds.

63. Le Comité permanent a pris note du rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et a fait une série de recommandations.

64. Le Comité permanent a pris note de la mise à jour sur les Initiatives régionales Ramsar et a recommandé que le Sous-groupe sur les finances attribue 30 000 CHF du budget administratif 2017 pour les IRR à chacune des quatre nouvelles initiatives couvrant le bassin du Sénégal, le bassin de l’Amazone, l’Asie centrale et l’IRR indo-birmane. Le Comité permanent a confirmé que l’attribution des fonds serait examinée par le Sous-groupe sur les finances, durant ses délibérations sur l’attribution de l’excédent du budget administratif de 2016.

65. Concernant le rapport du Groupe de surveillance des activités de CESP, le Comité permanent a demandé que le Groupe poursuive ses travaux comme décrit et confirme l’importance des questions soulevées dans le rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP. Le Comité permanent a pris note du rapport du Secrétariat sur les activités relatives à la CESP.

66. Concernant la mise à jour sur le projet MAVA « Conservation du patrimoine naturel et culturel dans les zones humides », un groupe de contact à composition non limitée a été constitué qui a présenté ses recommandations en plénière. Le Comité permanent a approuvé le rapport du groupe de contact et a chargé le Secrétariat d’appliquer ses recommandations.

67. Concernant le Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar, après diverses consultations et délibérations, le Comité permanent a noté que quelques Parties contractantes continueront d’appliquer les Directives opérationnelles en vigueur depuis la COP12 et a décidé que le Secrétariat préparerait un projet de résolution sur les initiatives régionales Ramsar, en consultation avec les Parties intéressées, pour examen par la COP13. Ce travail devrait tenir compte de l’information contenue dans le rapport du Groupe de travail.

68. Le Comité permanent a approuvé la procédure proposée pour l’attribution des prix Ramsar pour la conservation des zones humides à la COP13, sous réserve de l’ajout des amendements déposés par les Parties.

69. Concernant les progrès de mise en œuvre du Label Ville des Zones humides accréditée par la Convention de Ramsar, le Comité permanent a confirmé, entre autres questions, la composition du Comité consultatif indépendant jusqu’à la COP13; s’est félicité de l’offre du RRC-EA de siéger au CCI; a convenu que la participation de la Secrétaire générale ou de son représentant au CCI sera essentiellement symbolique; a confirmé que le rôle administratif du Secrétariat serait minime; a pris note des amendements spécifiques proposés au document SC53-16 par l’Afrique du Sud; et a convenu de prolonger le délai de soumission des candidatures au Label Ville des Zones Humides accréditée jusqu’au 31 octobre 2017.

70. Le Comité permanent a décidé que la COP13 aurait lieu du 21 au 29 octobre 2018 et a remercié le pays hôte pour sa proposition d’organiser une réunion de haut niveau, notant qu’il importe de tenir compte des dates de la réunion de haut niveau de la Convention sur la diversité biologique.

71. Concernant les progrès d’application de la Résolution XI.6, *Partenariats et synergies avec les Accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions*, le Comité permanent a donné instruction au Secrétariat de poursuivre activement ses travaux avec le Groupe interinstitutions et d’experts sur les indicateurs des Objectifs de développement durable ainsi qu’avec d’autres organismes compétents des Nations Unies, sur les indicateurs relatifs à l’eau et en particulier l’indicateur 6.6.1 sur l’étendue des zones humides. Il a demandé que le Secrétariat explore des options d’arrangements institutionnels, notamment pour jouer le rôle de leader pour l’indicateur 6.6.1 ou son sous-indicateur sur l’étendue. Il a aussi chargé le Secrétariat de transmettre au Fonds pour l’environnement mondial (FEM) les éléments du Plan stratégique Ramsar qui correspondent aux Objectifs d’Aichi sur la biodiversité, aux ODD et au cadre quadriennal de priorités du programme (2018-2022) pour la septième reconstitution de la caisse du FEM.

72. Le Comité permanent a pris note du document sur les objectifs nationaux selon la Résolution XII.2, a demandé que le Secrétariat tienne compte des commentaires et a invité les Parties qui rencontrent des difficultés dans l’utilisation, soit du modèle de rapport national, soit du système volontaire de soumission des rapports en ligne, d’en aviser le Secrétariat le plus vite possible. Il a pris note également du document sur l’état des sites de la Liste des zones humides d’importance internationale et a donné instruction au Secrétariat de tenir compte des commentaires concernant la structure et le contenu du rapport et de faire un suivi bilatéral avec les Parties qui ont fait des observations spécifiques sur certains Sites Ramsar et/ou d’autres éléments des annexes techniques du document.

73. Concernant l’examen des options pour l’organisation des futures réunions du Comité permanent à Genève, le Comité permanent a décidé que ses futures réunions continueront d’être tenues à Gland et a accueilli favorablement l’offre de la Suisse de collaborer avec le Secrétariat pour envisager la possibilité d’une visite dans un Site Ramsar de Suisse lors d’une future réunion, sans faire appel au budget administratif.

74. Par ailleurs, le Comité permanent a approuvé le rapport du Groupe de travail sur la facilitation et pris note, entre autres, des travaux terminés à ce jour par le Groupe et de la confiance qu’il a exprimée à la Secrétaire générale; de l’offre du Groupe de continuer à servir les Parties dans de nouvelles tâches tandis qu’il prend du recul par rapport à son rôle de facilitation renforcé; de la Décision SC53-04, qui a déjà élargi le mandat du Groupe pour qu’il puisse examiner l’efficacité de la gouvernance de la Convention et de la demande du Groupe de faciliter un éclaircissement du mandat du Secrétariat et des moyens de communication entre le Secrétariat, les Parties contractantes et le public.

75. À propos des questions financières, le Comité permanent a pris note des résultats préliminaires du budget administratif pour 2016, du bilan préliminaire pour 2016 et des projets d’états financiers pour 2016, au 31 décembre 2016, ainsi que du retard dans l’audit des états financiers pour 2016. Il a donné instruction au Secrétariat de préparer une proposition intersessions sur l’utilisation des fonds de voyage et de demander l’approbation du Sous-groupe sur les finances ainsi que d’étudier la possibilité de participer aux cours de formation de l’UICN. Le Comité a également décidé : de l’utilisation de l’excédent de 2016, de la préparation d’un projet de résolution sur les questions financières pour examen à la COP13 et de l’utilisation des réserves désignées pour des excédents annuels exceptionnels du budget administratif. En outre, le Comité permanent a pris note de la reconstitution de la réserve à son maximum de 15% du budget administratif pour 2016, du budget non administratif et des contributions volontaires pour 2016, de l’amélioration de l’état des contributions à recevoir des Parties contractantes, des actions proposées par le Secrétariat pour 2017 concernant les contributions impayées mentionnées et des contributions volontaires cumulatives des Parties contractantes de la région Afrique. Enfin, il a chargé le Secrétariat de prendre des mesures pour entreprendre un examen financier / de gestion des fonds non administratifs, a approuvé la proposition du Secrétariat de modifier la méthode de calcul de la provision annuelle pour les contributions à recevoir des Parties contractantes et a attribué, sur le budget administratif de 2017, 30 000 CHF à chacune des Initiatives régionales Ramsar suivantes : Bassin de l’Amazone, Asie centrale, Initiative indo-birmane et Bassin du Sénégal.

76. Concernant le rôle du Secrétariat en matière de gestion de projets financés avec des fonds non administratifs, le Comité permanent a autorisé le Secrétariat, à titre exceptionnel, à procéder avec le projet financé par l’Initiative internationale pour le climat (IKI) en appui à CariWet et à collaborer avec le donateur afin de trouver un mécanisme intérimaire de ressources humaines pour soutenir CariWet, et a invité les Parties à définir une approche durable et les lignes directrices correspondantes dans un projet de résolution à soumettre pour examen à la 54e Réunion du Comité permanent.

54e Réunion : 23 au 27 avril 2018, à Gland (Suisse)

77. Au début de la réunion, le Comité permanent a adopté le projet de programme de travail révisé et la méthode de travail proposée par le Président et le Secrétariat et qui avaient été préparés à partir des recommandations du Comité exécutif pour faire en sorte que les questions les plus complexes se traitent le plus vite possible.

78. Le Comité permanent a accepté le rapport du Groupe de travail sur la gestion et a approuvé ses recommandations.

79. Le Comité permanent a chargé le Groupe de travail sur les questions de personnel et le Groupe de travail sur la facilitation de faire rapport lors des séances plénières ultérieures de la 54e Réunion, et a demandé la constitution de groupes de travail à composition ouverte et d’« Amis du Président», chargés d’examiner certains des projets de résolutions présentés par les Parties contractantes. Dans d’autres cas, il a demandé à certaines Parties de remettre une version révisée des projets de résolutions qu’elles avaient présentés, en tenant compte des observations faites en séance plénière et recueillies par le Secrétariat. Le Comité permanent a demandé au Secrétariat de réviser, finaliser et publier les projets de résolutions pour lesquels il y avait peu de commentaires pour examen à la COP13, en tenant compte des modifications proposées.

80. Les projets de résolutions examinés avaient les thèmes suivants : la paix et la gestion durable de la biodiversité dans les Sites Ramsar; les zones humides, la paix et la sécurité; les valeurs culturelles, les communautés locales et l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements dans les zones humides; l’urbanisation, les changements climatiques et les zones humides durables; les Initiatives régionales Ramsar; l’agriculture dans les zones humides; les zones humides dans les régions polaires et subpolaires; la Liste des zones humides d’importance internationale; l’évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides; la conservation et la gestion de petites et micro-zones humides; les Missions consultatives Ramsar; les zones humides en Asie occidentale; la promotion de la conservation, de la restauration et de la gestion durable des écosystèmes côtiers de carbone bleu; la Journée mondiale des zones humides; l’encouragement à la conservation et à l’utilisation rationnelle des zones humides intertidales et des habitats écologiquement apparentés; le renforcement de la protection et de la gestion des zones de reproduction, d’alimentation et de croissance des tortues marines et l’inscription de zones humides importantes comme Sites Ramsar; les zones humides et la parité entre les sexes; l’application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021; les orientations pour identifier les zones humides d’importance internationale pour la régulation des changements climatiques mondiaux comme argument additionnel aux critères Ramsar en vigueur; la restauration des tourbières dégradées pour atténuer les changements climatiques et s’y adapter et améliorer la biodiversité; les questions de gouvernance de la Convention; les questions financières et budgétaires.

81. Le Comité permanent a approuvé les rapports du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP et du Président du Groupe de travail sur l’application de la CESP. Il a également pris note du Plan de travail sur la mobilisation des ressources et a confirmé que le Secrétariat devait continuer de les développer en tenant compte des commentaires du Comité permanent et des décisions de la COP13, et présenter un texte révisé pour examen à la 57e Réunion du Comité permanent. Par ailleurs, il a pris note du plan de travail du Secrétariat pour 2018, l’a approuvé et a également approuvé la présentation proposée pour le plan de travail du Secrétariat pour la période triennale 2019-2021, sous réserve de l’examen des points présentés par les Parties contractantes.

82. L’Uruguay a fait rapport sur la sollicitation de la qualité d’observateur auprès de l’Assemblée générale des Nations Unies pour le Secrétariat de la Convention, compte tenu des difficultés rencontrées par celui‑ci pour se faire accréditer lors de manifestations organisées dans le cadre des Nations Unies, comme le Forum politique de haut niveau. Le thème a été inclus à l’ordre du jour de la 72e session de l’Assemblée générale mais son examen a été remis à la 73e session. Le Comité permanent a demandé au Secrétariat, ainsi qu’aux Parties intéressées, de continuer d’étudier les possibilités d’obtenir un accès aux réunions de l’Assemblée générale des Nations Unies et aux forums de haut niveau apparentés.

83. Après l’ouverture de la réunion, le 27 avril, l’Uruguay a expliqué que, pour des raisons de santé, le Président du Comité permanent ne serait pas en mesure de présider le dernier jour de la réunion. L’Uruguay a donc demandé à l’Australie, en sa qualité de Vice-Président, de présider la réunion.

84. Le pays hôte a présenté les progrès des préparatifs de la COP13 et le Comité permanent a exprimé, avec des applaudissements chaleureux, sa reconnaissance pour ces efforts. Le Comité permanent a également pris note du document relatif aux préparatifs de la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes : Procédure d’examen des projets de résolutions; a invité les Parties qui souhaitaient formuler des observations sur le document à les communiquer par écrit au Secrétariat et a décidé que le Comité devait examiner une version modifiée à la 55e Réunion du Comité permanent, en tenant compte desdits commentaires.

85. Concernant les thèmes pour la Journée mondiale des zones humides de la période triennale 2019-2021, le Comité permanent a décidé que ce serait : 2019 : Les zones humides et les changements climatiques; 2020 : Les zones humides et la biodiversité; 2021 : Les zones humides et l’eau.

86. Le Comité permanent a sélectionné les lauréats des prix Ramsar pour la conservation des zones humides 2018, dans les catégories suivantes : utilisation rationnelle des zones humides, innovation relative aux zones humides, Jeunes champions des zones humides et Prix Ramsar du mérite.

87. Concernant le Label Ville des Zones Humides accréditée, le Comité permanent s’est réuni à huis clos pour examiner les recommandations du Comité consultatif indépendant. Le Comité permanent a décidé que le rapport du Comité consultatif indépendant serait soumis à examen ultérieur et publié à la COP13 et que la liste des villes lauréates ne serait pas connue avant cela.

88. Après avoir reçu les rapports sur les progrès réalisés par les groupes de travail concernant les questions de gouvernance, le Comité permanent a décidé de communiquer les deux projets de résolutions (celui de la Suisse et celui du Groupe de travail sur la facilitation), dans leur forme originale, pour examen par la COP13. Le Comité permanent a indiqué que les deux propositions s’appuyaient sur la reconnaissance de la nécessité d’examiner le mécanisme de gouvernance et les orientations de la Convention. Même si l’examen des deux propositions n’a pas permis de trouver le moyen de les réunir, le Comité a invité les Parties intéressées à poursuivre les délibérations multilatérales sur ce thème en préparation de la COP13 pour trouver des solutions mutuellement acceptables aux fins d’atteindre un objectif commun. En outre, le Comité a indiqué qu’il pourrait être utile que la COP13 examine conjointement ces deux projets de résolutions. Il convient de souligner qu’après la consultation réalisée par les Parties, la Conseillère juridique du Secrétariat a conclu que rien n’empêchait le Groupe de travail sur la facilitation de rédiger des propositions et de les soumettre au Comité permanent pour examen. Par ailleurs, le Comité permanent a décidé de communiquer le texte du projet de résolution sur les fonctions et responsabilités du Comité permanent, sous sa forme d’origine, pour examen à la COP13.

89. Le Comité permanent a donné instruction au Secrétariat de réviser, finaliser et publier les autres projets de résolutions analysés durant la réunion pour examen à la COP13, en tenant compte des modifications présentées. Concernant les Initiatives régionales, il a également donné instruction au Secrétariat de mener un examen des aspects juridiques et des répercussions pour la Convention.

90. En outre, le Comité permanent a approuvé les rapports du Sous‑groupe sur les finances et du Groupe de travail sur les questions de personnel, avec les recommandations qu’ils contenaient.

Conclusions et remerciements

91. La longueur de ce rapport, qui ne reprend que les aspects les plus pertinents des efforts déployés, démontre des contributions extrêmement riches et l’activité dont nous avons fait preuve dans toutes les instances de la Convention. Il traduit ce que nous avons réalisé pendant trois ans, entre la COP12 et celle qui nous réunit aujourd’hui.

92. La présentation de nombreux projets de résolutions à examiner par la Conférence des Parties contractantes à sa 13e Session et la participation active aux groupes de travail de la Convention témoignent de l’importance croissante que la conservation et l’utilisation rationnelle et durable des zones humides revêt pour nos États.

93. Durant cette période, nous avons élu, à l’unanimité, la nouvelle Secrétaire générale de la Convention et nous avons accueilli de nombreux membres dans l’équipe du Secrétariat. L’administration de la Convention s’est structurée et les travaux du Secrétariat se sont consolidés, conformément aux mandats et orientations qui ont émané des décisions des Parties contractantes à la Convention.

94. La Convention a élargi son optique sur des thèmes émergents d’importance fondamentale comme les villes des zones humides, un objectif de travail en construction qui se consolidera à partir de la COP13. Avec tout cela, l’engagement des Parties contractantes se renforce pour assurer une meilleure protection et utilisation rationnelle et durable des zones humides avec tous les avantages que cela représente pour la biodiversité, les changements climatiques et les biens et services qu’apportent les zones humides.

95. Sur la scène internationale et face au Programme à l’horizon 2030, la Convention, sous l’impulsion de ses Parties contractantes, a fait la preuve de sa pertinence et de son importance dans les dialogues et les accords avec les Organisations internationales partenaires et avec les organismes des Nations Unies concernés, en affirmant sa place et sa présence.

96. Nous nous félicitons donc de ce que nous avons accompli, tant au niveau de la gestion que de la mobilisation et de l’administration des ressources pour atteindre les objectifs de la Convention ainsi que renforcer la position de la Convention sur la scène internationale, conformément au mandat que nous ont confié les Parties contractantes.

97. En tant que Président du Comité permanent, je souhaite remercier tous les membres du Comité ainsi que les observateurs, les autres Parties contractantes, les Organisations internationales partenaires, le GEST et les membres du Secrétariat Ramsar ainsi que la Secrétaire générale, Martha Rojas Urrego et l’UICN, son personnel qui nous a appuyés et sa Directrice générale, Inger Andersen. L’engagement actif de toutes ces personnes et leur attitude constructive vis-à-vis des travaux de la Convention ont contribué fortement aux progrès de sa mission.

98. Enfin, permettez-moi de reconnaître l’abnégation de tous ceux qui, dans les pays Parties contractantes à la Convention, sont les acteurs fondamentaux de la protection et de l’utilisation durable des zones humides, tous ces héros très souvent confrontés à des obstacles dans leur tâche quotidienne. Tous, dans chacun de nos pays, font une réalité de la Convention et tous méritent notre reconnaissance.

99. Et je ne saurais oublier de remercier et de saluer tout particulièrement mes compagnons du Comité exécutif, les vice‑présidents David Papps et Mark Taylor d’Australie et Abdou Salam Kane du Sénégal, également Président du Sous‑groupe sur les finances; nous avons travaillé main dans la main durant les réunions du Comité permanent et, plus particulièrement, entre les réunions du Comité permanent. Notre travail a toujours été guidé par les principes de **responsabilité, transparence, collaboration, efficacité et service aux Parties contractantes**. Nous espérons que nos débats, au cours de cette session de la COP, nous permettront de consolider le chemin parcouru et de renouveler notre engagement envers la gestion durable des zones humides dans le contexte des défis de notre temps.

100. Je souhaite au nouveau Comité permanent et à toutes les Parties contractantes beaucoup de réussite dans la réalisation de leur mission tout au long de la nouvelle période qui s’ouvre.

Jorge Rucks

Président du Comité permanent 2015-2018